

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 18 février 2021

Date d'affichage 19 février 2021

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 21 (+ 7 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210224-DEL\_21\_02\_24\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINGT QUATRE FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, Mme Françoise PELLODI, Mme Olivia JAMAIN, M. Gaëtan THOMAS, M. Christophe BISI, M. Thierry BODIN, Mme Audrey MAMONTEI, M. Emmanuel VIGNERON.

**Excusés** : M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT), M. Dominique MORANCE (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), M. Eric PAPILLON (Pouvoir donné à Emmanuel VIGNERON), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Emmanuel VIGNERON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE SYSTÈME DE CHAUFFAGE BATIMENT JULES FERRY**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** que l'école maternelle Jules Ferry ainsi que les deux logements locatifs (ancien logement de fonction de l'école) sont actuellement chauffés par une chaudière à fioul qui ne répond plus aux normes en vigueur,

**Considérant** qu'il est nécessaire de remplacer la chaudière actuelle par deux chaudières gaz à condensation afin de séparer les logements de l'école maternelle,

**Considérant** que le coût de ce changement s'élève à : 32 185,60 HT €.

**Considérant** que l'Etat par l'intermédiaire de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) lié à la rénovation énergétique accompagne les collectivités dans des programmes de renouvellement de chaudière et plus particulièrement en remplaçant celles à fioul par des combustibles plus verts.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet du système de remplacement de chauffage de ce bâtiment,

**APPROUVE** le plan de financement ci- dessous,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à :

- Déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) lié à la rénovation énergétique et de tout autre organisme financeur susceptible d'accompagner la collectivité sur ce projet,
- Signer tous documents, effectuer toutes démarches visant à l'obtention de cette aide.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

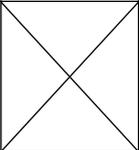
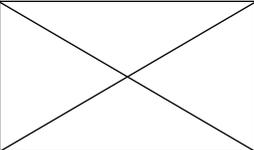
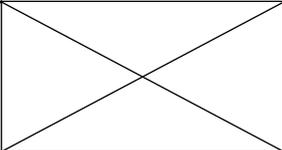
Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour copie conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**

**ANNEXE**

**TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE JULES FERRY ET DE SES DEUX LOGEMENT PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant de subvention sollicité ou obtenu</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant des dépenses éligibles</b>	<b>Date d'attribution de subvention ou date à laquelle la subvention a été sollicitée</b>
Financement de l'Etat - DSIL rénovation énergétique	16 092,80 €	50%	32 185,60 €	févr-21
Conseil Régional				
Conseil départemental				
Autre collectivité (à préciser)				
Autre financeur public (à préciser)				
<b>Part restant à la charge du maître d'ouvrage</b>	16 092,80 €			
<b>MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION</b>	32 185,60 €	